



COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

BULLETIN D'INFORMATION

☎ : 03.26.60.81.63

✉ : mairie.neuvilleaupont@wanadoo.fr

🌐 : <https://laneuvilleaupont.blogspot.com/>

Ouverture du secrétariat
de mairie

Lundi – Mardi
Jeudi – Vendredi
14h à 16h30

BULLETIN DU 15 OCTOBRE 2020

RAPPEL PARCOURS DE CITOYENNETE

Les filles et les garçons doivent se faire recenser obligatoirement à la mairie.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Se munir :

- du livret de famille,
- de la carte d'identité
- d'un justificatif de domicile

CONTAINERS A VERRE

**Rappel : les containers à verre ne sont pas là pour accueillir les déchets ménagers.
Seul le verre est accepté.**

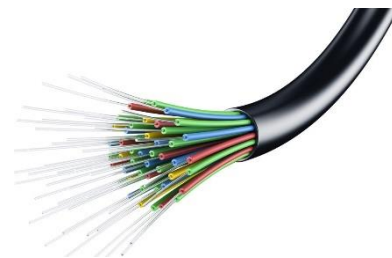
Veillez-vous référer aux indications présentes sur le container



PROPRETE DES TROTTOIRS

Chaque habitant est responsable de la propreté de son trottoir. Il lui appartient de procéder :

- ↪ Au désherbage régulier sans produit chimique et de tailler les arbres, arbuste, haies ou autres débordant sur une propriété privée ou sur les espaces publics.
- ↪ Au déneigement en période hivernale



FIBRE OPTIQUE

Depuis le 1^{er} octobre, vous avez la possibilité d'engager des démarches pour accéder au Très Haut Débit et donc de souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur internet.

Vous trouverez avec ce bulletin un flyer regroupant les informations utiles et nécessaires sur les modalités de raccordement.

AGENCE POSTALE

☎ : 03.26.60.36.53

✉ : ap.la-neuville-au-pont@laposte.fr

Lundi	12h15 à 13h30
Mardi	12h15 à 13h30
Mercredi	fermé
Jeudi	12h15 à 13h30
Vendredi	12h15 à 16h15
Samedi	9h à 12h

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont participé au nettoyage des rues du village et de l'ancien dépotoir

